

PREST'ACTION

Pour nos salaires, le 13 mars, ! toutes et tous en grève !

E
N

G
R
È
V
E

Le 23 janvier dernier, les salarié-es de notre convention collective, la Prestataires de Services du Secteur Tertiaire (P2ST), étaient appelés par l'intersyndicale nationale (CFDT, CFTC, CGC, FO, CGT et **SUD-SOLIDAIRES**) à se mettre en grève. La mobilisation a été massive dans l'ensemble des secteurs de notre convention collective. Dans l'accueil, pourtant constitué de salarié-es très isolés, la grève a été sans doute la plus forte de l'histoire de ce secteur. Dans plusieurs centres d'appels, le taux de grévistes a dépassé les 50%... Cette réussite est incontestable, mais nous pouvons faire mieux !

Si nous ne devons prendre qu'un indicateur pour mesurer la réussite de la mobilisation, il suffirait de prendre celui du niveau d'énervement du patronat lors des dernières réunions de notre convention collective. Le 23 janvier, il a tout simplement annulé la réunion de négociation après deux changements de salle, histoire sans doute de jouer à cache-cache dans Paris pour éviter le rassemblement des grévistes. Une nouvelle réunion a été organisée le 2 février, enfin presque, puisque les syndicats patronaux ont fait le choix de tenir en introduction des débats, un discours méprisant et agressif allant jusqu'à remettre en cause les facultés intellectuelles des syndicats. Ce qui a fait dévier la réunion sur une série de réponses et a débouché sur le départ de l'ensemble des syndicats de salarié-es présents.

Dans une violence haineuse à peine dissimulée, le patronat, nous a donc accusé d'un manque de loyauté car nous n'aurions pas pris en compte leur nouvelle proposition qui serait une réponse aux problèmes salariaux et surtout au tassement de la grille qui pénalise tant l'encadrement ! Puis, nous avons été accusés de vouloir amener « les salarié-es dans le mur car ils pourraient perdre la prime d'activité, voire même payer des impôts ». A vrai dire, vivre de son travail doit être un non-sens pour des rentiers vivant du travail que nous effectuons chaque jour dans des conditions pénibles et sans reconnaissance. On ne fera pas le tour de ce spectacle pitoyable, mais nous avons aussi eu le droit aux menaces sur l'emploi avec les délocalisations, ou encore aux larmoiements concernant les 14% d'augmentation du SMIC en quelques années. Ceci correspondant à peine à l'inflation...

La proposition faite en janvier 2024 étant, à quelques

centimes près, la même que celle de septembre 2023 avec un réajustement dû à la hausse du SMIC de janvier. Comment le patronat a pu penser que nous allions accepter de rediscuter sur la base de ce qui avait été refusé quelques mois plus tôt ? Pour **SUD-SOLIDAIRES**, c'est bien la volonté du patronat de ne pas négocier sur des bases sérieuses afin de gagner du temps qui n'est pas loyal.

Nous avons à l'époque exigé trois choses en cohérence avec nos revendications :

- Une augmentation permettant d'être à l'abri d'une éventuelle augmentation du SMIC dans les mois qui suivent.
- Une aération de la grille permettant à chacun d'avoir un salaire en cohérence avec son coefficient et donc ses tâches.
- Que le coefficient 220 ne soit pas moins augmenté que les autres, ce afin d'éviter la fusion des coefs 200 et 220. C'est d'autant plus important qu'après 24 mois au coef 200, on passe automatiquement en 220 (donc si c'est pour avoir le même salaire...).

La nouvelle proposition (voir au dos) ne répond en rien à tout cela ! Pour **SUD-SOLIDAIRES**, nous devons toutes et tous ensemble, à l'image de cette intersyndicale, porter l'objectif d'une journée de grève historique le 13 mars dans la Branche !

A cause de nos bas salaires, nous avons toutes et tous des difficultés financières et plus ça va, plus cela devient difficile pour ne pas dire impossible. Malgré cela, vous avez été nombreux à vous mettre en grève et à débrayer le 23 janvier. Et si nous devons être taquins avec nos patrons, et suivre leur conseil, plus on se mettra en grève, plus on touchera de la prime d'activité... Et surtout, plus on aura des chances de gagner et de nous construire un autre avenir !

Soyons fier-es d'être révoltés de leur mépris,
Soyons fier-es de notre travail avec un salaire digne de ce nom,
soyons toutes et tous en grève !

**Rejoignez SUD-SOLIDAIRES pour un
syndicalisme 100% au service des salarié-es**

En intersyndicale, nous appelons à la grève le mercredi 13 mars pour obtenir notamment :

- Une augmentation de salaire de 100 € net sur la base du SMIC.
- Le rétablissement d'un écart de salaire significatif entre les coefficients en réintroduisant dans un premier temps ceux datant de 2005 (entre 60 et 300 euros par mois).
- Un sens à cette grille obsolète en instaurant des passerelles à l'ancienneté permettant à chaque encadrant d'évoluer vers agent de maîtrise.
- Une reconnaissance du travail des salarié-es par la création d'un passage à l'ancienneté de 140 à 160.

Sud
Union
syndicale
Solidaires

La convention collective regroupe notamment les métiers suivants :

- Accueil téléphonique
- Accueil événementiel
- Renseignement Eco.
- Force de vente
- Domiciliation
- Animation commerciale
- Accueil entreprise
- Centres d'appels
- Optimisation linéaire

Le tableau magique du quand un chef d'équipe coef 220 perd 3595,80 € par an

Coefficient	Grille actuelle de la branche P2ST	Différence entre les écarts en 2005 et notre salaire actuel	Proposition patronale Septembre 2023	Ecart entre la proposition patronale et le SMIC de septembre 2023	Proposition Patronale Janvier 2024	Ecart entre la proposition patronale de janvier 2024 et le SMIC	Ecart existant en 2005 entre la grille et le SMIC de l'époque	Différence entre les écarts en 2005 et la proposition de 2024
120	1766,92 €	-60,85 €	1747,24 €	0,04 €	1766,98 €	0,06 €	60,85 €	-60,79 €
130	1766,92 €	-72,97 €	1755,18 €	7,98 €	1775,03 €	8,11 €	72,97 €	-64,86 €
140	1766,92 €	-82,06 €	1763,12 €	15,92 €	1783,08 €	16,16 €	82,06 €	-65,90 €
150	1766,92 €	-97,21 €	1771,07 €	23,87 €	1791,13 €	24,21 €	97,21 €	-73,00 €
160	1766,92 €	-127,51 €	1775,04 €	27,84 €	1799,18 €	32,26 €	127,51 €	-95,25 €
170	1767,46 €	-187,57 €	1786,95 €	39,75 €	1807,23 €	40,31 €	188,11 €	-147,80 €
190	1790,71 €	-224,92 €	1810,78 €	63,58 €	1827,35 €	60,43 €	248,71 €	-188,28 €
200	1841,11 €	-268,45 €	1869,34 €	122,14 €	1889,03 €	122,11 €	342,64 €	-220,53 €
220	1906,87 €	-299,65 €	1921,26 €	174,06 €	1937,95 €	171,03 €	439,60 €	-268,57 €
230	1958,01 €	-300,02 €	1988,02 €	240,82 €	2016,97 €	250,05 €	491,11 €	-241,06 €
240	2012,80 €	-293,71 €	2043,66 €	296,46 €	2073,41 €	306,49 €	539,59 €	-233,10 €
250	2063,95 €	-291,04 €	2095,59 €	348,39 €	2126,10 €	359,18 €	588,07 €	-228,89 €
260	2133,35 €	-285,27 €	2166,06 €	418,86 €	2197,59 €	430,67 €	651,70 €	-221,03 €
280	2449,15 €	-233,08 €	2473,31 €	726,11 €	2473,98 €	707,06 €	915,31 €	-208,25 €
290	2624,35 €	Inexistant	2650,23 €	903,03 €	2650,95 €	884,03 €	Inexistant	Inexistant
300	3073,30 €	-2,83 €	3103,61 €	1356,41 €	3104,45 €	1337,53 €	1309,21 €	28,32 €
330	3117,10 €	-43,87 €	3147,84 €	1400,64 €	3148,70 €	1381,78 €	1394,05 €	-12,27 €
360	3332,45 €	-201,21 €	3365,32 €	1618,12 €	3366,23 €	1599,31 €	1766,74 €	-167,43 €
390	3606,20 €	-169,86 €	3641,77 €	1894,57 €	3642,76 €	1875,84 €	2009,14 €	-133,30 €
420	3876,30 €	-139,13 €	3914,53 €	2167,33 €	3915,59 €	2148,67 €	2248,51 €	-99,84 €
450	4737,70 €	-38,26 €	4784,43 €	3037,23 €	4785,73 €	3018,81 €	3009,04 €	9,77 €
500	5602,75 €	63,23 €	5658,01 €	3910,81 €	5659,55 €	3892,63 €	3772,60 €	120,03 €
550	6172,15 €	123,59 €	6233,03 €	4485,83 €	6234,72 €	4467,80 €	4281,64 €	186,16 €

Condamné-e au SMIC ? Aujourd'hui, oui, mais en 2005, nous étions (par exemple) pour le coef 140 à 82,06 € au dessus du SMIC. On a donc sur un an perdu 984,72€ de pouvoir d'achat ! Déjà, à l'époque notre salaire n'était pas extraordinaire au vu des tâches !. Avec la dernière proposition patronale de janvier 2023, on perdrait encore sur un an 790,80 €, est-ce normal ? Notre temps de travail et nos cadences auraient-ils diminué ?

Bon nombre d'encadrant-es refusent de faire grève voire se positionnent contre... Pourtant, les salarié-es situés entre le coef 170 à 280, sont les principales victimes de la politique agressive des patrons sur les salaires. Entre 2005 et 2024, le coef 220, par exemple, a perdu 299,65 € par mois de différence avec le SMIC soit 3595,80 € par an ! La proposition des patrons, qui d'après eux représente un bel effort, représente toujours une perte de pouvoir d'achat par rapport à 2005. A noter que la proposition de janvier augmente le coefficient 140 de 2,685 %, le coef. 200 de 2,602 %, le coef. 220 de 1,63 % et le coef. 230 de 3,011 %...

Les cadres bientôt au SMIC ? Même s'ils négocient bien souvent leur salaire eux-mêmes, du moins ceux qui sont tout en haut de la pyramide. Ils subissent aussi cette politique qu'ils accompagnent (syndrome de Stockholm ?). Et, fait nouveau depuis quelques années, eux aussi commencent à perdre du pouvoir d'achat «sauf quelques coefs. qui continuent à s'enrichir» !

Voici la grille que tous les syndicats ont refusé en septembre 2023 !

La nouvelle proposition qui est censée être un effort de la part des patrons !

Montant qui serait perdu ou gagné par chaque salarié-e avec la dernière proposition par rapport à 2005.

Un mois de mars bouillant !

En plus du 13 mars, nous appelons aussi à la journée internationale de luttes pour les droits des femmes. Comme chaque année le, 8 mars sera donc une journée de lutte pour des millions de personnes toutes et tous attaché-es aux droits des femmes. Notre secteur professionnel, composé essentiellement de femmes, n'est évidemment pas épargné par les inégalités même si en fonction des métiers c'est plus ou moins flagrant. Bien au contraire, notre convention collective additionne caricaturalement les maux de notre société : discrimination sur la promotion, les salaires, le temps de travail, sans oublier le harcèlement sexuel.

- Les cadres sont à 48% des hommes, pourtant il y a 74% de femmes parmi les salarié-es du secteur.
- Une femme employée gagne en moyenne 200 € de moins par an qu'un homme, 450 € si elle est agent de maîtrise et 7350 € si elle est cadre.

La reconnaissance de nos métiers et les augmentations des salaires passent aussi par l'égalité hommes-femmes. C'est dans ce sens que, **SUD-Solidaires** se bat depuis 7 ans pour négocier un accord sur l'égalité professionnelle digne de ce nom.

- Le 8 mars, en grève, nous porterons notamment :
- L'égalité dans les salaires, la promotion...
 - La mise en place d'un congé et de box menstruelle.
 - L'augmentation de l'enveloppe temps allouée à partir du 5ème mois de grossesse.

